

PANIERES REPAS

Le paiement des paniers repas sur le site de Crozon semble gelé dans l'attente d'une décision juridique quant à leur paiement éventuel aux salariés du site rattaché en télétravail.

Les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction de débloquer au plus vite le paiement de primes paniers des salariés travaillant sur site, et de statuer rapidement pour les salariés du site mis en télétravail.

Réponse Direction :

Une analyse est encore en cours à ce sujet.

Considérations CFE-CGC : Attendons le résultat de cette analyse !

CONSOMMABLES COVID19

Dans plusieurs salles de visioconférences en libre-service, la solution hydro-alcoolique n'est pas présente. De même, quelques défauts de mise à disposition de savon pour le lavage des mains ont pu être constatés dans des toilettes de l'établissement. Pourtant, le suivi des protocoles Etablissement nécessitent un approvisionnement de ces consommables dans ces lieux en libre-service.

Ainsi, les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction de rappeler les modalités de contact pour un réapprovisionnement de ces consommables lorsque le défaut est constaté, et d'afficher explicitement ces modalités dans ces lieux de fort passage.

Réponse Direction :

Dès qu'il est constaté un défaut d'approvisionnement dans les salles de réunion en libre-service, il convient de s'adresser par mail à Laure Degasquet ou Bruno Vergereau qui feront le nécessaire.

Il en est de même pour les manques dans les sanitaires.

Un rappel de ces modalités va être fait vers les assistantes du site et en cellule de crise.

Considérations CFE-CGC : Bien noté, toutefois un affichage de ces contacts dans les locaux concernés aurait été bienvenu !

NOTE MINIMAS ARIANEGROUP 2020

Faisant suite à la signature et l'application de l'accord sur les Minimas Ingénieurs et cadres 2020 à hauteur de 1,3 % (en date du 7 février), les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction la mise à disposition de la note minima ArianeGroup 2020.

Réponse Direction :

Nous communiquerons la note dédiée dès que possible.

Considérations CFE-CGC : Cette note nous est effectivement parvenue ce jour .

DEROGATIONS

Deux semaines de fermeture estivale sont instaurées cette année encore pour l'établissement et ses sites rattachés. Les élus et représentants CFE-CGC souhaiteraient savoir si des règles claires ont été données par la direction pour définir qui a le droit de demander une dérogation pour travailler pendant ces semaines de fermeture, si cela a bien été communiqué aux managers, et aux salariés concernés afin qu'ils organisent leurs congés.

Réponse Direction :

La présence de personnels sur site pendant la période de fermeture ne pourra être justifiée que pour des raisons industrielles. L'ensemble des besoins doit être remonté à la Direction du Site pour validation. Sans cette demande préalable, le personnel ne pourra pas rentrer sur le site.

Considérations CFE-CGC : Bien noté, mais espérons que les salariés soient prévenus avec un délai de prévenance adapté !

DISTRIBUTEURS

Les élus et représentants CFE-CGC souhaitent savoir si les distributeurs de boissons chaudes/alimentaires sont de nouveau utilisables, avec le matériel nécessaire à proximité pour désinfecter après usage.

Réponse Direction :

Les distributeurs de boissons chaudes sont opérationnels depuis la semaine 26. Par contre, sans boissons froides ni denrées alimentaires.

Il est demandé de privilégier l'utilisation des badges café pour éviter la manipulation de monnaie et des crochets pour appuyer sur les touches de façon à n'avoir aucun contact avec le matériel. Le site a mis à disposition spray et papier sur les distributeurs.

Considérations CFE-CGC : Bien noté !

TELETRAVAIL

Suite aux déclarations d'Emmanuel Macron le 14/06/2020, annonçant la reprise totale des activités (en particulier le retour de tous les élèves dans les classes), quel est le positionnement de la direction vis-à-vis du télétravail ? Est-il toujours privilégié ? Si oui, est-ce toujours en mode « dégradé » (c'est-à-dire sur simple accord de la hiérarchie, sans avenant au contrat de travail) ?

Les élus et représentants CFE-CGC demandent un positionnement clair et une communication envers les salariés et managers afin d'éviter interprétations pouvant conduire à des disparités d'application.

Réponse Direction :

Désormais, le principe est une reprise physique des activités sur site, dans le respect des capacités d'accueil des secteurs. Le télétravail reste une possibilité concertée avec la hiérarchie. Nous invitons les salariés qui souhaiteraient pérenniser ce mode de travail, à faire une demande de télétravail classique, selon les dispositions de nos accords en vigueur.

Considérations CFE-CGC : Le discours ne semble pas homogène dans tout ArianeGroup sur ce sujet ! Pourquoi ?

CONGES D'ETE

En l'absence de l'outil MyTime, les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction de rappeler aux salariés la procédure à suivre pour la prise de congés d'été.

Réponse Direction :

La réouverture de myTime depuis le 16/06 offre la possibilité de gérer la pose de ces congés.

Considérations CFE-CGC : MyTime n'est toutefois pas accessible en télétravail sous Windows10 !

JOUR DE SOLIDARITE

Le récent accord relatif au traitement de la sous activité met en place un fond de solidarité crédité par un don de jour.

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction de préciser la règle et la procédure mise en place concernant ce don « obligatoire » du jour de solidarité. En particulier :

- Qui est concerné par ce don ? En l'absence de l'outil MyTime, les salariés seront-ils notifiés individuellement s'ils ont ou non un jour à donner ?

- Comment ce jour apparaîtra-t-il dans MyTime ? Sera-t-il déduit d'un compteur (si oui, lequel) ?

- Les personnes ayant posé des congés les 19 et 20 mars (ou en congé maternité / arrêt maladie pour un motif autre que garde d'enfant) doivent-elles donner un jour ?

Réponse Direction :

Les modalités d'application de l'accord concernant le fond de solidarité sont expliquées dans une communication RH diffusée le 16/06/20.

Le prélèvement d'un jour de repos ou de congé se fera pour tous les salariés à l'effectif au 30 avril 2020 à l'exception des salariés (dont le temps de travail est exprimé en heures ou en jours) ayant travaillé sur site les 19 et 20 mars et des salariés pour lesquels ArianeGroup a décidé le positionnement de jours de CET/JRTT au mois de mai 2020.

Le jour de congé mobilisé sera prélevé au titre des congés conventionnels, des jours RTT à disposition ou du reliquat de congés payés.

Les salariés ont la possibilité de demander à modifier l'ordre de pose de ces jours en mobilisant un autre type de jour. La demande doit intervenir avant le 5 juillet prochain à l'aide d'un formulaire dédié..

Considérations CFE-CGC : Bien noté !

FERMETURES ESTIVALES

La note d'organisation du temps de travail 2020 prévoit des fermetures de notre établissement et détachements les semaines 32 et 33.

Suite à la crise sanitaire sans précédent, nous assistons à des conséquences inattendues telles que la mise en place d'activité partielle, les prises de congés imposées, etc... , avec des impacts conséquents sur les plannings opérationnels qui se retrouvent chamboulés.

Ainsi, les élus et représentants CFE-CGC demandent à la Direction si ces fermetures sont remises en cause..

Réponse Direction :

Ces fermetures ne sont pas remises en cause.

Considérations CFE-CGC : Les demandes de dérogation sont pourtant nombreuses ; pourquoi s'obstiner ainsi !

DISTRIBUTION DE CROCHETS COVID19 MULTI-USAGES

Des distributions de crochets COVID 19 multi-usages ont été réalisées dans certains établissements et sur le détachement de Crozon (en nombre insuffisant toutefois).

Les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction que ces distributions soient généralisées à tous les salariés de l'établissement et de ses détachements dans les plus brefs délais.

Réponse Direction :

La distribution de crochet s'est faite sur tous les sites rattachés à Issac, y compris la BLB.

Considérations CFE-CGC : Pas convaincus que la distribution ait été exhaustive !

Issac, le 01 juillet 2020

Christophe CADIER / Loïck COURPRON / Frédéric BIHEL

**Pour continuer à lire nos tracts,
Téléchargez notre appli mobile
MyCFE-CGC ArianeGroup !**

